

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 21/11/2013
Date de réception : 21/11/2013
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE - ACTE SIREB - COMPTE RENDU OFFICIEL - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE</small>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.643**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE  
PUBLIC DES PLACES PRECHEURS, MADELEINE ET VERDUN**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

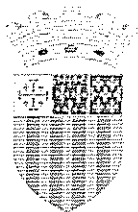
Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



05.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Nomenclature** : 8.3 Voirie

**Politique Publique** : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

**OBJET** : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE PUBLIC DES PLACES PRECHEURS, MADELEINE ET VERDUN - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique que la Municipalité souhaite mener dans le centre ville, l'amélioration de la qualité résidentielle par la requalification des espaces publics constitue une priorité. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé de véritables actions en matière de déplacement et de circulation dans le cadre du développement durable (modes actifs, couloirs bus, parc relais, piétonisation).

La restructuration des Places de la Madeleine, des Prêcheurs et Verdun s'inscrit ainsi dans la poursuite de ces objectifs.

Aujourd'hui, la Ville a décidé d'engager un programme de requalification de ces espaces pouvant accueillir un large panel d'usages et de populations.

Le présent programme a été élaboré dans le cadre d'une volonté communale de restituer l'espace public du centre ancien aux modes actifs, notamment les piétons.

Ainsi, la suppression du stationnement de surface permet de restituer plus largement ces espaces à l'usage piétonnier, et d'accueillir avec plus de sécurité et de confort les activités et animations existantes et à venir.

Le schéma de circulation est maintenu en l'état, mais l'aménagement devra offrir la possibilité d'évoluer, dans le futur, vers une piétonnisation totale de la zone d'étude.

Le programme a pris en compte :

- le plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- l'étude de trafic réalisée à l'échelle du centre ancien,
- la présence de nombreux arbres,
- la présence possible de vestiges archéologiques,
- les contraintes d'usage :
  - . la Cour d'Appel,
  - . les marchés forains,
  - . les terrasses des cafés/restaurants.
- les commerçants et artisans

Ainsi, une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée sous la forme d'un concours. Elle portera sur l'aménagement général de ces places délivrées de la contrainte du stationnement en termes de traitement du sol, de mise en lumière des espaces et du patrimoine architectural, et de l'insertion de mobiliers urbains. L'étude intégrera également la réfection totale des réseaux humides.

Calendrier prévisionnel :

- Lancement du marché de maîtrise d'oeuvre : 2014
- Etudes : 2015
- Travaux : 2016-2017

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme et ses annexes relatifs à la Requalification des Places de la Madeleine, des Prêcheurs et Verdun, qui sont consultables à la Direction des Assemblées,
- **APPROUVER** la fiche opérationnelle.

**2013.643 - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DE  
L'ESPACE PUBLIC DES PLACES PRECHEURS, MADELEINE ET VERDUN**

Présents et représentés : 43  
Présents : 39  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 43  
Pour : 43  
Contre : 0

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d'Aix en Provence

le 21/11/2013

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

3 délibérations et 4 annexes – Conseil municipal du 18 novembre 2013

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

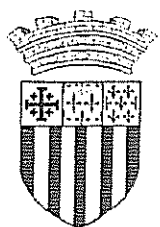
2013-583	COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2014 + 2 annexes
2013-584	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2014 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe
2013-619	CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N°2 PORTANT MODIFICATIONS DE CERTAINES CLAUSES DU CONTRAT- DECISION DU CONSEIL
2013-643	REALISATION D'EQUIPEMENTS - PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEURS)-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX-TRANCHE 2014 - DECISION DU CONSEIL. + 1 annexe

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

21 NOV. 2013

COURRIER ARRIVE





DGA OU DGST  
DIRECTION  
SERVICE

**DEMANDE DE CREATION  
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE PALAIS PRECHEURS**

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
---------------------------	-----------------	--------------

→ Fournitures et Services après programmation		
Maîtrise d'oeuvre 7 % mission complète	843 500	
Montant total des fournitures/services et procédure :		
→ Travaux		
Travaux VRD hors réseaux humides	10 600 000	
Travaux Pluvial	900 000	
Travaux EU/AEP	550 000	
Montant total des travaux et procédure : 12 050 000 € HT		

Pour information : Montant global de l'opération € HT
<b>12 893 500</b>

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*

